

Comité opérationnel Aménagement Urbain

Cahier des charges

Novembre 2019

Introduction

Les spécificités du milieu urbain (multiplicité des acteurs et des modes de déplacement, espace public contraint, gouvernance) induisent des enjeux qui appellent des réponses différentes de celles mises en œuvre en hors agglomération. De plus, les particularités du milieu urbain en termes de densité de population et de modes de transport disponibles amènent le développement de solutions de mobilité et d'aménagement particuliers qu'il convient d'identifier et de capitaliser.

Ces éléments ont d'ailleurs été clairement mis en évidence lors du congrès de l'IDRRIM 2018 au cours duquel un atelier était justement consacré aux « *Infrastructures, espaces publics et mobilités en milieu urbain* ».

La mise en place de ce comité Aménagement Urbain doit donc permettre de structurer un cadre de travail collectif pour les acteurs impliqués sur ces sujets, dans l'objectif de décloisonnement et de voir l'espace urbain comme un espace multifonctionnel.

Objectifs

Les travaux de ce comité doivent permettre de réintégrer les problématiques urbaines dans les travaux de l'Institut afin d'apporter des réponses collectives aux enjeux spécifiques qui s'y posent.

Ces travaux s'appuieront sur les orientations définies dans la nouvelle feuille de route de l'IDRRIM, validée par les instances de l'IDRRIM en 2019, et s'inscriront dans ses 4 axes de travail, qui sont :

- La gestion du patrimoine des infrastructures ;
- L'adaptation des infrastructures aux transitions écologique, climatique, énergétique et numérique ;
- La qualité, les compétences, les qualifications ;
- La promotion de l'innovation : expérimenter, partager, capitaliser.

De manière générale, le comité visera à :

- Créer un cadre d'échange et de partage des expériences sur des sujets spécifiques aux enjeux urbains.
- Identifier les attentes des acteurs en matière d'aménagement de l'espace public et de la voirie urbaine et organiser les modalités de réponse à ces enjeux.

- Approfondir l'intégration et l'adéquation des différents modes de déplacement au regard de l'aménagement des infrastructures existantes.

Méthode de travail

Le travail de ce comité s'inscrit dans les méthodes habituelles de travail au sein des instances de l'IDRRIM, à savoir le partage et l'échange entre tous les membres représentatifs des cinq collèges constitutifs de l'institut, et la production de documents méthodologiques sur des thématiques identifiées par les membres du comité. Cette méthode s'appuie sur le travail en commun des différents types d'acteurs réunis au sein de l'IDRRIM (national/local ; public/privé ; MOA/MOE/Entreprises de travaux/Fournisseurs/Organismes de recherche et de formation). Elle s'appuie également sur la construction de consensus, à même de permettre une validation collective et une reconnaissance des productions par l'ensemble des acteurs.

A l'appui de la production de ces documents techniques, le comité pourra décider de l'organisation d'évènements (sous le format de matinée ou journée d'échanges) permettant de mettre en lumière les enjeux autour d'une thématique donnée et d'illustrer un travail réalisé.

Afin de s'assurer d'une production rapide et régulière, facilement diffusable et permettant de tenir compte des évolutions rapides que connaît le milieu urbain, le comité s'attachera à produire des retours d'expériences ou bonnes pratiques sous la forme de fiches thématiques.

Le travail du comité pourra également s'appuyer sur des démarches externes actuellement mises en place, auxquelles certains membres de l'IDRRIM participent activement, telles que la démarche *France Mobilités*, l'opération *Cœur de Villes* ou le groupe de travail « *Règlement de Voirie Nationale* » dans un objectif de partage des informations, d'alimentation et de valorisation de ces démarches.

Plan d'actions

Plusieurs champs d'actions ont d'ores et déjà été identifiés pour répondre aux objectifs du comité, sur les thématiques suivantes :

- Problématiques d'aménagement en espace urbain, en particulier les voies de mobilité douce (en application des politiques de développement du vélo) et les interfaces entre les différents espaces de mobilité : autoroutiers, périurbains et urbains (zones de stationnement, pôles multimodaux, ...)
- Requalification d'infrastructures et de l'aménagement associé ;
- Techniques de construction des infrastructures de TCSP ;
- Changement climatique, traitement des îlots de chaleur et prise en compte de la biodiversité et de la nature en ville ;
- Gestion de l'eau en urbain (imperméabilisation des sols...)
- Suivi de la mise en place de VSA, voies réservées et nouvelles voies péri-urbaines et leurs impacts en matière d'aménagement et de mobilité.

- Numérisation de l'espace public, gestion des données et équipements de connectivité ;

Le traitement de ces sujets pourra prendre plusieurs formes (mise en place de GT spécifiques, partage et échange d'informations, suivi et capitalisation des innovations, partage de doctrine...) selon l'approfondissement que retiendra le comité et la priorité de traitement donnée.

Un programme de travail plus spécifique sera défini par le comité, en adéquation avec les quatre axes de travail de l'IDRRIM et présenté chaque année pour validation au Comité Scientifique et Technique de l'IDRRIM, puis au Conseil d'Administration de l'IDRRIM.

Le programme de travail pour l'année 2020 est proposé en annexe de ce document.

Composition proposée

Suivant la composition habituelle des instances de l'IDRRIM, ce comité regroupera des représentants des cinq collèges de l'Institut, acteurs publics et privés de l'aménagement urbain.

Le comité pourra également s'appuyer sur des experts qui pourront faire partie intégrante des membres du comité ou intervenir sur des thématiques spécifiques.

La composition du comité est consultable sur le site internet de l'IDRRIM (https://www.idrrim.com/comites-operationnels_groupes_travail-idrrim/amenagement-urbain/membres.htm). Celle-ci pourra être amenée à évoluer en fonction des évolutions de ses membres, tout en s'attachant à maintenir les équilibres entre les différents acteurs et collèges, et une représentativité compatible avec l'objectif de consensus visé dans sa méthode de travail.

Annexe 1 : Programme de travail pour l'année 2020

A. Groupes de travail rattachés au comité

- Groupe de travail « *Revêtements et Lumière* »

Une présentation des activités du groupe est prévue pour la réunion du comité du mercredi 6 novembre 2019 afin de permettre de connaître le programme de travail de ce groupe.

- Groupe de travail « *Règlement de Voirie Nationale* »

L'objectif de ce groupe de travail est la rédaction d'un règlement type de voirie, s'appuyant sur des bonnes pratiques identifiées sur l'ensemble du territoire et pouvant être repris et adapté par des collectivités souhaitant actualiser leur propre règlement. Ce groupe de travail regroupe l'ensemble des parties prenantes sur ce sujet, sous un pilotage AITF.

Une présentation de l'avancement des travaux du groupe est prévue pour la réunion du comité du mercredi 6 novembre 2019.

B. Sujets à développer

- Plateformes TCSP

Un travail de capitalisation de retours d'expérience sur la réalisation des plateformes TCSP avait été commencé au sein du comité Rue et Espace Urbain mais n'avait pu être finalisé. Si la réalisation de cet inventaire semble toujours utile aux membres du comité, il convient tout d'abord de vérifier que le travail réalisé reste d'actualité.

A défaut, ce sujet reste identifié comme pertinent par les membres du comité et il conviendra alors de définir ses modalités de traitement.

- Aspect multimodal des voies structurantes

De multiples expérimentations sont réalisées sur voies structurantes par les gestionnaires, pas toujours de manière coordonnée et répondant souvent à des attentes locales. Il pourrait être opportun de créer un groupe d'échange sur ce sujet entre gestionnaires afin, dans un premier temps, de permettre le partage des pratiques et, dans un second temps, d'identifier les potentiels évolutions de doctrine à apporter.

- Production de fiches thématiques

Afin d'initier le travail du comité, il est convenu la publication de fiches thématiques, présentant des bonnes pratiques et retours d'expériences sur des sujets identifiés tels que :

- Identification et traitement des îlots de chaleur ;
- Gestion de l'eau en milieu urbain ;
- Bonnes pratiques en matière d'aménagement public ou de requalification d'infrastructure ;
- Politique publique en matière de mobilité ;

- Rédaction de documents méthodologiques

Notes d'information ou guides techniques ?